



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/51

Objet : Convention Chartreuse tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	BREYTON Stéphanie
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard
GERIN Anne	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à REY Freddy	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
VIAL Cédric à REY Freddy	GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie
WOLFF Corine à GERIN Anne	BOUZON Elodie
GUIGUE Gilbert	DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard
	EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GERIN Anne
BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie	POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
HABFAST Claus à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)

Objet : Convention Chartreuse tourisme

Le Parc de Chartreuse participe, depuis sa création, au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels.

Chartreuse tourisme est l'association de communication, promotion et commercialisation de la Destination Chartreuse. Le Parc et Chartreuse tourisme sont les seules structures dont le périmètre d'intervention touristique couvre l'intégralité du massif.

En 2022, une convention triennale a été signée pour stabiliser le budget associatif. Un bilan de cette convention et des actions mises en œuvre par Chartreuse tourisme a été présenté au bureau syndical le 26 juin 2024. Cette rencontre a été l'occasion de saluer le travail mené par l'association et d'échanger sur l'évolution des métiers de la promotion touristique dans un contexte de hausse de la fréquentation.

Toutefois, au regard des contextes budgétaires actuels, le Parc de Chartreuse ne souhaite pas s'engager sur une durée aussi longue et propose de revenir à une convention annuelle.

PROPOSITION DE DECISION

Il s'agit de signer une convention entre le Parc et Chartreuse tourisme au titre de l'année 2025. Cette convention porte sur une participation financière de 50 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs actions de Chartreuse tourisme et sur la mise à disposition de locaux.

Les opérations soutenues porteront sur : les relations presse, l'outil de commercialisation open system, la conception diffusion d'outils de communication print et numérique et une partie du poste d'animateur numérique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention d'objectifs avec Chartreuse Tourisme au titre de l'année 2025,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

